

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial : HYBRIX FIX9940

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Aide lors du processus de diverses applications industrielles

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-------------------------|---|
| DERYPOL, S.A HQ: | Manufacturing: |
| C/Plató, n 6, Entlo, 5 | C/Cal Gabatx, s/n |
| 08021 Barcelona (Spain) | 08520 Les Franqueses del Vallès (Spain) |
| Tel. +34 93 238 9090 | Tel. +34 93 8496188 |
| | regulatory@derypol.com |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 93 849 6188
 9:00-13:00 h 15:00-17:00 h (GMT + 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : En cas de fuite, le contact de l'eau et du produit peut donner lieu à des surfaces très glissantes.

HYBRIX FIX9940

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Copolymère cationique d'acrylamide dans une émulsion à base d'hydrocarbures.

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--|--|-------|---|
| Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2% aromatique substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (ES); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires | N° CE: 920-107-4 N° REACH: 01-2119453414-43 | 10-25 | Asp. Tox. 1, H304 |
| Isotridecanol, ethoxylated | N° CAS: 69011-36-5 | < 3 | Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Sortir à l'extérieur et se coucher sur le côté, jusqu'à sentir une amélioration. Si la difficulté respiratoire persiste, consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Essayer d'éliminer la plus grande quantité de produit avec du papier absorbant, puis rincer à grande eau. En cas d'irritation, et si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Laver rapidement et avec précaution, avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Bouger le globe oculaire en écartant bien les paupières. Consulter un médecin. Le lieu de travail doit obligatoirement disposer de douches oculaires (rince œil) d'urgence.

Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Garder la victime au repos. Ne jamais faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Légère irritation de l'appareil respiratoire.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Légère irritation de la zone exposée plusieurs fois.

Symptômes/effets après contact oculaire : Les symptômes peuvent être les suivants : sensation de brûlure, rougeurs, larmoiements.

Symptômes/effets après ingestion : Peut irriter l'appareil digestif.

Symptômes/effets après administration intraveineuse : Voies d'exposition possibles: peau et yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. N'importe quel ingrédient en grande proportion selon le critère établi dans le Règlement 1272/2008 est mentionné dans le paragraphe 3.2 de cette fiche de données de sécurité. Consulter un médecin de toute urgence.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau, eau pulvérisée, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO2), mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Inconnu.

HYBRIX FIX9940

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Refroidir les emballages exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Éviter l'exposition aux fumées et aux vapeurs issues du réchauffement ou de la combustion du produit.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Ils peuvent libérer des gaz dangereux, à savoir: oxydes de carbone (COX) et d'azote (NOx). Sur la combustion des vapeurs d'une atmosphère déficiente en oxygène peut être généré cyanure d'hydrogène et l'acide chlorhydrique.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.
- Autres informations : Les fuites donnent lieu à des surfaces extrêmement glissantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ne pas marcher sur la fuite et éviter tout contact avec l'eau. Au contact de l'eau, la surface affectée deviendra extrêmement glissante.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éloigner les personnes qui ne sont pas équipées d'une protection. Une fuite du produit implique un risque de glissade. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le nuage pulvérisé. Équipement de protection individuelle, voir section 8.
- Procédures d'urgence : Restreindre l'accès à la zone de façon appropriée jusqu'à l'achèvement des opérations de nettoyage. Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Stopper ou réduire les fuites, à condition que cette opération ne présente aucun danger. Dans la mesure du possible, aérer la zone où s'est produit la fuite. Confier les tâches de nettoyage à du personnel qualifié. Ne pas toucher le matériel qui s'est répandu. Disposer d'un équipement d'urgence à portée de main (en cas d'incendie, fuite, etc.).

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol, des cours d'eau et des égouts. En cas de contamination, signaler immédiatement l'incident aux autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : En cas de fuite de petite dimension, absorber le produit avec du matériel absorbant et le ramasser à la pelle. Puis achever le nettoyage de la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression. Dans le cas de fuites importantes, il est recommandé d'isoler la zone avec du matériel absorbant et de ramasser la plus grande quantité possible de produit en le pompant dans des récipients adaptés. Puis nettoyer la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression.

6.4. Référence à d'autres rubriques

La section 8 contient des informations relatives aux équipements de protection individuelle les plus appropriés.
La section 13 contient des informations relatives à la gestion des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Il est recommandé de manipuler le produit dans une zone bien aérée, de disposer d'une douche et d'une douche oculaire (rince œil) d'urgence à proximité, et de disposer de matériel absorbant à utiliser en cas de fuite.

HYBRIX FIX9940

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

| | |
|---|--|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. |
| Température de manipulation | : 5 – 30 °C |
| Mesures d'hygiène | : Appliquer les normes habituelles de bonnes pratiques et d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|-------------------------|---|
| Mesures techniques | : Éviter les températures extrêmes (inférieures à « Température minimale » et supérieures à « Température maximale »). Conserver le récipient à l'abri et bien fermé, aux températures établies (voir « Rang de température recommandé »). En cas de longues périodes de stockage à basses températures (voir « Rang critique de températures »), l'émulsion du produit peut se dégrader. Si cela se produit, il est recommandé d'agiter le produit et de le transporter dans une zone plus chaude. |
| Conditions de stockage | : Stocker le produit dans un endroit bien aéré et frais, à l'abri des sources de chaleur ou du gel, dans des récipients fermés conformes aux normes de sécurité. Appliquer les normes de stockage. |
| Matières incompatibles | : Agents oxydants. |
| Température de stockage | : 0 – 35 °C |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour tous les usages connus jusqu'à présent, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les paragraphes secondaires antérieurs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

| Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique | |
|---|------------------------|
| UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL) | |
| IOEL TWA | 1200 mg/m ³ |
| Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle | |
| VLA-ED (OEL TWA) [1] | 200 mg/m ³ |
| VLA-EC (OEL STEL) | 10 mg/m ³ |

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Une ventilation générale est recommandée. Garantir une bonne aération en cas de manipulation du produit dans un espace confiné.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux

HYBRIX FIX9940

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

| Protection oculaire | | | |
|----------------------|---------------------|------------------|--------|
| Type | Champ d'application | Caractéristiques | Norme |
| Lunettes de sécurité | | | EN 166 |

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un tablier ou une combinaison imperméable, en fonction de la durée de la manipulation et des risques de contact avec le produit ou de l'exposition aux dissolutions. Chaussures de sécurité

| Protection des mains | | | | | |
|----------------------|--|------------|----------------|-------------|-------|
| Type | Matériau | Perméation | Épaisseur (mm) | Pénétration | Norme |
| Gants de protection | Caoutchouc naturel, Chlorure de polyvinyl (PVC), Latex, Vinyle, Caoutchouc nitrile (NBR) | | | | |

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter des vêtements de travail « standard ». En cas de contact prolongé ou de risque de projections de dissolutions de produit, porter des vêtements imperméables appropriés (tablier, combinaison, etc)

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Inutile en conditions normales d'utilisation et avec une bonne ventilation générale. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

| Protection des voies respiratoires | | | |
|------------------------------------|---|-----------|----------|
| Appareil | Type de filtre | Condition | Norme |
| Masque à gaz | Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C) | | EN 14387 |

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Les travailleurs doivent être conscients de leur exposition aux produits utilisés sur leur lieu de travail, et ils doivent agir de forme responsable, pour éviter de contaminer d'autres zones. Ils doivent essayer d'adopter de bonnes habitudes en matière d'hygiène et consulter le responsable de l'entreprise en cas de doute ou pour se faire aider. Se laver les mains et n'importe quelle zone du corps exposées au produit avant de boire, manger, aller aux toilettes et à la fin de la journée de travail. Retirer les vêtements tâchés et les laver avant de les remettre. Il est recommandé de toujours placer une douche et une douche oculaire (rinçage œil) dans la zone de manipulation du produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------------------------------|------------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : Liquide blanchâtre opaque. |
| Odeur | : Odeur aliphatique. |
| Seuil olfactif | : Pas disponible |
| Point de fusion | : Pas disponible |
| Point de congélation | : Pas disponible |
| Point d'ébullition | : Pas disponible |
| Inflammabilité | : Pas disponible |
| Limites d'explosivité | : Pas disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | : Pas disponible |

HYBRIX FIX9940

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

| | |
|--|--|
| Limite supérieure d'explosivité (LSE) | : Pas disponible |
| Point d'éclair | : > 100 °C |
| Température d'auto-inflammation | : Pas disponible |
| Température de décomposition | : > 150 °C |
| pH | : Pas disponible |
| Viscosité, cinématique | : > 20,5 mm ² /s (40°C) |
| Viscosité, dynamique | : ≤ 2500 cP |
| Solubilité | : Soluble dans l'eau. La concentration de la solution est limitée par la viscosité qui se développe. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible |
| Pression de vapeur | : Pas disponible |
| Pression de vapeur à 50 °C | : Pas disponible |
| Masse volumique | : Pas disponible |
| Densité relative | : Pas disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Pas disponible |
| Taille d'une particule | : Non applicable |
| Distribution granulométrique | : Non applicable |
| Forme de particule | : Non applicable |
| Ratio d'aspect d'une particule | : Non applicable |
| État d'agrégation des particules | : Non applicable |
| État d'agglomération des particules | : Non applicable |
| Surface spécifique d'une particule | : Non applicable |
| Empoussiérage des particules | : Non applicable |

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit ne est pas une réactivité dangereuse se il est utilisé selon les instructions pour le stockage et la manipulation de cette fiche de données de sécurité.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les oxydants forts peuvent provoquer des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre le gel, la chaleur et la lumière du soleil. Températures de congélation.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes. Comme norme générale, il est recommandé d'éviter le contact avec les réactifs chimiques forts, tels que : acides et bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les produits susceptibles de présenter une décomposition thermique (en cas d'incendie) sont indiqués dans le paragraphe 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

HYBRIX FIX9940

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

| HYBRIX FIX9940 | |
|----------------|---|
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg (résultats obtenus sur un produit similaire) |

| Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique | |
|---|--------------|
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg |
| DL50 cutanée rat | > 2000 mg/kg |
| CL50 Inhalation - Rat | > 20 mg/l |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Il n'est pas prévu que le produit soit sensibilisant.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non mutagène.
Cancérogénicité : Non cancérigène.
Toxicité pour la reproduction : Il ne est pas toxique pour la reproduction

| Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique | |
|---|----------------------|
| NOAEL (animal/mâle, F0/P) | 300 mg/kg (OCDE 421) |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Pas d'effet connu.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Pas d'effet connu.
Danger par aspiration : Aucun danger pour la respiration n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.

| HYBRIX FIX9940 | |
|------------------------|----------------------------------|
| Viscosité, cinématique | > 20,5 mm ² /s (40°C) |

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Aucune donnée disponible

11.2.2. Autres informations

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

| HYBRIX FIX9940 | |
|----------------------|--|
| CL50 - Poisson [1] | 10 – 100 mg/l (résultats obtenus sur un produit similaire) |
| CE50 - Crustacés [1] | 10 – 100 mg/l (résultats obtenus sur un produit similaire) |

| Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique | |
|---|--|
| CL50 - Poisson [1] | > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss, OECD 203) |
| CE50 - Crustacés [1] | > 1000 mg/l (Daphnia magna, OECD 202) |
| CE50 72h - Algues [1] | > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata, OECD 201 method) |
| NOEC chronique poisson | > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss, 28 d) |
| NOEC chronique crustacé | > 1000 mg/l (Daphnia magna, 21 d) |

HYBRIX FIX9940

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique

| | |
|-----------------------|--|
| NOEC chronique algues | > 1000 mg/l (Tetrahymena pyriformis, 48 h) |
|-----------------------|--|

12.2. Persistance et dégradabilité

HYBRIX FIX9940

| | |
|------------------------------|---------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Aucune donnée disponible. |
|------------------------------|---------------------------|

Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique

| | |
|------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Le produit est difficilement biodégradable. Le produit ne s'hydrolyse pas. |
|------------------------------|--|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

HYBRIX FIX9940

| | |
|------------------------------|--|
| Potentiel de bioaccumulation | Aucun produit ne est prévu de bioaccumulation. |
|------------------------------|--|

Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique

| | |
|--|-------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 3 – 6 |
|--|-------|

12.4. Mobilité dans le sol

HYBRIX FIX9940

| | |
|----------------|-----------------------------|
| Ecologie - sol | Information non disponible. |
|----------------|-----------------------------|

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Rien à mentionner.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Appliquer les mêmes précautions pendant la manipulation du déchet que celles recommandées dans les paragraphes 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité. Si le produit doit être traité comme un déchet, l'utilisateur final devra le faire conformément aux réglementations européennes, nationales et locales applicables. Pour son élimination, utiliser uniquement des transporteurs et des centres de gestion agréés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

| | |
|---------------|------------------|
| N° ONU (ADR) | : Non applicable |
| N° ONU (IMDG) | : Non applicable |
| N° ONU (IATA) | : Non applicable |
| N° ONU (ADN) | : Non applicable |
| N° ONU (RID) | : Non applicable |

HYBRIX FIX9940

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|--|------------------|
| Désignation officielle de transport (ADR) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (IATA) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (ADN) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (RID) | : Non applicable |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

| | |
|---------------------------|------------------|
| Groupe d'emballage (ADR) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IMDG) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IATA) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (ADN) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (RID) | : Non applicable |

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|--------------------------------|--|
| Dangereux pour l'environnement | : Non |
| Polluant marin | : Non |
| Autres informations | : Pas d'informations supplémentaires disponibles |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

HYBRIX FIX9940

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH $\geq 0,1\%$ / SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : Non classé conformément à/au Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : La dernière version de la fiche de données de sécurité de ce produit peut être obtenue par le lien <https://www.derypol.com/en/technical-documentation/>.

| Texte intégral des phrases H et EUH | |
|-------------------------------------|---|
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 |
| Asp. Tox. 1 | Danger par aspiration, catégorie 1 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

| Eye Irrit. 2 | H319 | Méthode de calcul |
|--------------|------|-------------------|
| | | |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

HYBRIX FIX9940

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.